



BULLETIN DE L'INSTITUT FRANÇAIS D'ARCHÉOLOGIE ORIENTALE

en ligne en ligne

BIFAO 81.1 (1981), p. 213-234

Jacques Jean Clère

La table d'offrandes de l'échanson royal Sa-Rénénoutet surnommé Tchaouy [avec 4 planches].

Conditions d'utilisation

L'utilisation du contenu de ce site est limitée à un usage personnel et non commercial. Toute autre utilisation du site et de son contenu est soumise à une autorisation préalable de l'éditeur (contact AT ifao.egnet.net). Le copyright est conservé par l'éditeur (Ifao).

Conditions of Use

You may use content in this website only for your personal, noncommercial use. Any further use of this website and its content is forbidden, unless you have obtained prior permission from the publisher (contact AT ifao.egnet.net). The copyright is retained by the publisher (Ifao).

Dernières publications

9782724710144	<i>Documentary Papyri from the Fouad Collection at the Institut Français d'Archéologie Orientale (P.Fouad II 90–100)</i>	Mohamed Gaber Elmaghrabi
9782724710007	<i>Représentations et symbolique de la guerre et de la paix dans le monde arabe</i>	Sylvie Denoix (éd.), Salam Diab-Duranton (éd.)
9782724710038	<i>Les textes de la pyramide de la reine Ânkhesenpépy II</i>	Bernard Mathieu
9782724709889	<i>Proceedings of the 14th International Conference for Nubian Studies</i>	Marie Millet (éd.), Vincent Rondot (éd.), Frédéric Payraudeau (éd.), Pierre Tallet (éd.)
9782724710182	<i>Bulletin de liaison de la céramique égyptienne 32</i>	Sylvie Marchand (éd.)
9782724709919	<i>Les « Magasins nord » de Thoutmosis III</i>	Sébastien Biston-Moulin
9782724709902	<i>La porte de Tibère à Médamoud I</i>	Dominique Valbelle
9782724710281	<i>Annales islamologiques 57</i>	Robin Seignobos (éd.)

LA TABLE D'OFFRANDES DE L'ÉCHANSON ROYAL SA-RÉNÉNOTET SURNOMMÉ TCHAOUY

Jacques J. CLÈRE

Pendant de nombreuses années un des antiquaires de Louxor a gardé dans son magasin un fragment de table d'offrandes à bassins rectangulaires, d'un type qui n'était guère en vogue qu'au Moyen Empire. Pourtant, l'identité du défunt auquel cet objet du culte funéraire était destiné, et dont les noms figurent plusieurs fois dans les restes d'inscriptions encore lisibles sur le fragment, montre qu'on a en réalité affaire, en dépit des apparences, à un monument datant du Nouvel Empire, et qui, s'il présente des caractères propres à une époque plus ancienne, ne le doit indéniablement qu'à une simple recherche d'archaïsme. Il s'agit en effet d'un personnage connu dont on sait qu'il vécut sous la XIX^e dynastie, ou au plus tôt à la fin de la dynastie précédente ⁽¹⁾, un certain Sa-Rénénoutet qui est aussi très souvent désigné dans les inscriptions le concernant par son surnom Tchaouy. Membre du clergé de la déesse serpent Ouret-Hékaou, sa principale fonction était celle d'échanson royal — un « échanson royal aux mains pures », comme, à l'instar de ses pairs, il aimait se qualifier.

Le fragment, de dimensions modestes, est en lui-même assez insignifiant, encore qu'il présente des particularités et des détails qui lui confèrent un intérêt réel. Mais, comme on va le voir, il n'en est pas moins important, car il permet de reconnaître, dans deux fragments conservés dans des musées, et par eux-mêmes non identifiables comme tels, d'autres éléments de la table d'offrandes de Sa-Rénénoutet, laquelle, une fois reconstituée (sur le papier, s'entend), se révélera être d'un type tout à fait original, et sans doute unique en son genre.

(1) La datation « late Dynasty 18 or the early Ramesside period (Dynasty 19) » est donnée par Simpson dans *BMFA* 70, 69, mais voir particulièrement *ibid.*, p. 78-79, où l'auteur examine les dates attribuables aux différents documents concernés. En général, le personnage est placé à la XIX^e dyn., suivant la datation donnée par Daressy dans *ASAE* 16, 57 (« XIX^e dynastie » dans le

titre de son article, et « Le style annonce la XIX^e dynastie » dans le texte); antérieurement, Daressy avait, semble-t-il, opté pour la XVIII^e dyn. : voir la note dans Lieblein, *Dict. de noms hiérog.*, *Suppl.* (1892), p. 764, N° 1970. Le fragment publié ici n'apporte rien qui permette de préciser l'époque à laquelle vécut le personnage.

En dehors du fragment en question, et pour s'en tenir pour le moment à ceux qui ont déjà été publiés, cinq monuments appartenant à ce personnage sont connus. Ce sont :

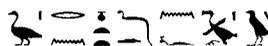
A) une statue, de forme curieuse : une sorte d'obélisque trapu dont le haut a été façonné de manière à figurer la tête, les épaules et les mains, levées dans le geste de l'adoration, du personnage que la statue était censée représenter; couverte d'inscriptions sur ses quatre faces, cette statue est conservée au Musée du Caire ⁽¹⁾;

B) une autre statue, sistrophore celle-là, comportant également de nombreuses inscriptions, mais malheureusement privée de sa tête; elle fait partie des collections du British Museum ⁽²⁾;

C) un bloc de calcaire fragmentaire, orné de représentations et d'inscriptions sur deux faces opposées; connu depuis longtemps, il se trouve au Musée du Caire ⁽³⁾;

D) un autre bloc fragmentaire, analogue au précédent, présentant pareillement des inscriptions et des représentations réparties sur deux faces opposées; publié il y a peu d'années, il est conservé au Musée de Boston ⁽⁴⁾;

E) enfin, un objet mineur, une brique rectangulaire de terre cuite dont un des grands côtés forme un biseau; portant une seule ligne de texte qui court sur trois de ses chants, elle fait — ou faisait — partie des collections du Musée de Berlin ⁽⁵⁾.

La forme développée du nom de Sa-Rénénoutet,  « Sa-Rénénoutet appelé Tchaouy », ne se rencontre que sur deux de ces documents (A et C); sur un autre (E), on trouve certes à la fois les noms *S³-Rnnwtt* et *T³wy*, mais employés indépendamment l'un de l'autre comme ce serait le cas s'il s'agissait de deux personnes différentes; sur les deux autres documents enfin (B et D), seul le surnom *T³wy* est présent. Il est cependant hors de doute que sur les cinq documents on ait bien affaire à une seule et même

⁽¹⁾ Caire JE 2141 et CG 632. Borchardt, *Statuen und Statuetten von Königen und Privatleuten (CGC)*, II, p. 180-183 et pl. 116 (photo). Cf. PM II², 259.

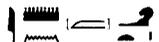
⁽²⁾ British Museum 1459 et $\frac{1^9 0^7}{1^8 7^4}$. Naville-Hall, *The XIth Dyn. Temple at Deir el-Bahari*, III, p. 7-8 et pl. IX, A, a-d (dessins). Cf. PM II², 395.

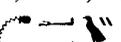
⁽³⁾ Caire JE 27987 et RT $\frac{29|9}{14|6}$. Daressy, « Stèle de la XIX^e dynastie avec textes du Livre des

Pyramides », dans *ASAE* 16 (1916), 57-60. Cf. PM V, 93.

⁽⁴⁾ Boston, Museum of Fine Arts, N° 1972.651. Simpson, « A Relief of the Royal Cup-Bearer Tja-wy », dans *BMFA* 70, N° 360 (1972), p. 69-82 avec fig. 2-4 et 8-10 (photos); voir aussi *AJA* 77, 228, et *ARCE News Letter* N° 83, p. 32.

⁽⁵⁾ Berlin 15704. *AeIB* II, p. 217 (« Ziegel aus einem Bogen »).

personne. Sur la statue du Caire (*A*), les parents de « Sa-Rénénoutet surnommé Tchaouy » sont sa mère appelée  Ry et son père dont le nom est donné sous deux formes,  'Imn-[m]-ḥt et  Ḥt, cette dernière étant évidemment un diminutif hypocoristique de la première. Sur les deux documents où seul le surnom *Tḥwy* se rencontre, les parents sont dans un cas (*B*) les mêmes qu'en *A* :  Ḥt et  Ry; dans l'autre (*D*), si le nom du père est encore  Ḥt, celui de la mère est cette fois  Nfry (1) *Nfry-iry*, mais il est bien certain qu'il ne s'agit pas d'une personne différente :  Ry des autres documents n'est évidemment qu'un diminutif de *Nfry-iry* (2). Ainsi, que le personnage soit appelé simplement Tchaouy (en *B* et *D*) ou à la fois Sa-Rénénoutet et Tchaouy (en *A*, *C* et *E*), les parents étant dans les deux cas les mêmes (en *A*, *B* et *D*) : Aménemḥat alias Ḥat pour le père, et Néfrétyr alias Ry pour la mère, il est sûr qu'on a toujours affaire à une seule et même personne.

S'il en est besoin, cette identité peut encore être confirmée par les titres attestés par les cinq documents. Tous font du personnage, quel que soit le nom qui le désigne, un  (et varr.) *wḥ nsw* « échanson royal », avec, sauf, en *E* où, faute de place, le texte est très court, une forme développée  (ou , etc.) « échanson royal aux mains pures », une qualité que s'attribuaient volontiers les échansons attachés au service du roi (3). Quatre des documents (*B-E*) font mention d'un titre plus particulier :  (et varr.) « supérieur des prêtres de (la déesse) Ouret-Ḥékaou »; ce titre manque dans un des documents (*A*), mais on y trouve deux autres titres qui indiquent tout aussi bien l'appartenance du personnage au clergé de la déesse en question :  (4) « gardien du temple de Ouret-Ḥékaou » et  (5) « chef du magasin de Ouret-Ḥékaou ». Pour les titres également, il y a donc concordance entre les cinq documents.

Qu'en est-il maintenant de la table d'offrandes ? Sur le fragment de Louxor (je désignerai par la lettre *F* ce sixième document), les inscriptions conservées renferment à la fois les noms Sa-Rénénoutet et Tchaouy, qui sont employés à tour de rôle pour désigner le défunt, tandis que le titre d'« échanson royal » lui est attribué à deux reprises : il s'agit donc sûrement, dans ce cas encore, du même personnage auquel appartiennent les cinq documents mentionnés précédemment.

(1) Simpson, *op. cit.*, p. 76, fig. 8.

(2) Cf. *ibid.*, p. 74.

(3) Cf. *Wb.* I, 281, 16; Gardiner, *Onom.* I, p. 43*.

(4) Côté droit, l. 14. Borchardt, *op. cit.*, p. 181

(collationné). Cf. , suivi immédiatement du surnom *Tḥ[wy]*, Doc. *C*, face B, col. 11 (Daressy, *op. cit.*, p. 59).

(5) Dos, l. 9-10. Borchardt, *op. cit.*, p. 182 (collationné).

Le fragment provient d'une table d'offrandes en calcaire, dont il représente le coin postérieur gauche ⁽¹⁾. Il ne comporte plus aucune trace de couleurs. Il mesure environ 30 cm de largeur sur 22 cm de profondeur, pour une épaisseur de 9 cm, tous ces chiffres indiquant des « mesures subsistantes » et ne représentant qu'une fraction des dimensions correspondantes qu'avait le monument quand il était entier. La face supérieure (Pl. XXV), dans laquelle sont creusés deux bassins rectangulaires, est ornée d'inscriptions et de représentations d'offrandes; des inscriptions en colonnes garnissent les tranches verticales du fragment (Pl. XXVI, 1 et 2). Toutes les inscriptions subsistant sur la face supérieure sont écrites de droite à gauche, celles des tranches de gauche à droite. Sur la face supérieure se trouvaient, d'une part la ligne de texte gravée dans le bandeau d'encadrement, large d'environ 3,4 cm, qui l'entourait, et d'autre part les inscriptions occupant la margelle, large de 1,8 cm, qui encadrait chacun des deux bassins. Ces derniers mesuraient environ 3,2 cm sur 8,5 cm, leur longueur étant connue, bien qu'ils soient brisés en avant, du fait que subsiste, le long de la cassure, l'amorce de la petite face triangulaire antérieure du bassin gauche.

De l'inscription du bandeau d'encadrement de la face supérieure (Inscr. I), il subsiste la fin de la ligne horizontale qui en longeait le bord postérieur (l. 1) et le début de la ligne verticale inscrite le long de son côté gauche (l. 2) :



«, [est ouvert] pour toi le ciel, est ouverte pour toi la terre, ô Osiris Sa-Rénénoutet, justifié, est ouvert pour toi un chemin dans la nécropole : tu sors et tu entres avec Râ, tu vas librement comme les Seigneurs de l'Eternité, tu reçois [des pains d'offrande en dons de Ptah,] ».

Ce texte est connu dans la littérature funéraire égyptienne et on le rencontre, dans sa totalité ou réduit à certains des six clichés qui le composent ici, inscrit sur différentes sortes de monuments datant du Nouvel Empire ou d'époques plus récentes ⁽³⁾. Un bon exemple

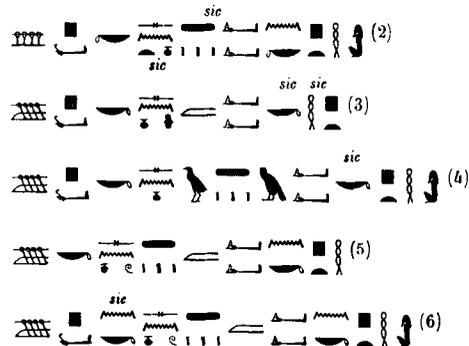
⁽¹⁾ J'emploie l'orientation propre à l'officiant, qui se tenait devant la table d'offrandes, orientation opposée à celle du défunt qui, lui, était censé se tenir derrière la table.

⁽²⁾ Les  sont partout rendus par une simple ligne —.

⁽³⁾ Dans un cas, il s'agit aussi d'une table d'of-

frandes, en l'occurrence d'époque saïte (Turin, Cat. 1760; Habachi, *Tavole d'offerta*, N° 22054), mais le texte y est employé autrement que sur la table d'offrandes de Tchaouy. Il s'agit d'une table d'offrandes circulaire dont la tranche cylindrique est occupée par des représentations, dans le style de l'Ancien Empire, de scènes du culte

une version modifiée et en partie corrompue ⁽¹⁾, est bien attesté au Nouvel Empire, tantôt dans le même contexte, sous la forme que l'on a vue précédemment dans le texte du Louvre, tantôt dans des contextes différents ou partiellement différents. En voici cinq exemples, datant les trois premiers de la XVIII^e dynastie, le quatrième de la fin de la XVIII^e dynastie ou du début de la XIX^e, et le cinquième de l'époque ramesside :



C'est sans aucun doute ce cliché, dont il reste le premier mot *šsp·k* avant la lacune de la ligne 2 du bandeau d'encadrement, qu'il convient de restituer sur la table d'offrandes de Sa-Rénénoutet ⁽⁷⁾.

1 à 3 sur la paroi de tombe du N.E. Florence 1600 (2557), Schiaparelli, *Firenze*, p. 326, et Berend, *Principaux monuments du Musée Egypt. de Florence*, p. 63 et pl. 8 (cf. Lüdeckens dans *MDIAK* 11 (1943), 131, pour les clichés 1 et 2 de ce relief); — clichés 1 à 4 sur le groupe statuaire du N.E. Berlin 2302, *AeIB* II, 44; — clichés 4 à 6 (6 en var.) sur le cercueil de femme de la fin du N.E. (XX^e-XXI^e dyn.) Berlin 28, *AeIB* II, 425.

⁽¹⁾ Cf. Haikal, *op. cit.*, II, p. 28-29 (30 et 31).

⁽²⁾ Caire CG 34023, cf. ci-dessus, p. 217, n. 6. Ce texte emploie partout — pour $\overline{\text{snw}}$, et d'autre part, étant écrit de gauche à droite, il présente des inversions de signes et même de groupes de signes; la graphie $\overline{\text{snw}}$ pour *snw* « pains d'offrande », où le premier — est mis pour —, est donc à comprendre $\overline{\text{snw}}$.

⁽³⁾ Florence 1617 (2567), cf. ci-dessus, p. 217, n. 6. Le texte est écrit de gauche à droite, d'où la graphie inversée *hpt* du nom de Ptah; cf. Bagnani dans *Aegyptus* 14 (1934), 36, n. 2.

⁽⁴⁾ Tombe thébaine 40. Davies-Gardiner, *The Tomb of Huy, Viceroy of Nubia in the Reign of Tut'ankhamūn*, pl. 38 (E).

⁽⁵⁾ Caire RT $\frac{1016}{24112}$, cf. ci-dessus, p. 217, n. 5.

⁽⁶⁾ Tombe thébaine 298. Bruyère, *Deir el Médineh* (1927), p. 92; Kitchen, *Ramesside Inscr.*, I, 371.

⁽⁷⁾ Quatre textes ajoutent après *m ddi n·k Pth* les mots suivants qui complètent le cliché : $\overline{\text{snw}}$ $\overline{\text{snw}}$ $\overline{\text{snw}}$ $\overline{\text{snw}}$ (Caire CG 34023, cf. ci-dessus, p. 217, n. 6) « du pain pur sur l'autel de Râ » ($\overline{\text{snw}}$ étant à lire $\overline{\text{snw}}$ = $\overline{\text{snw}}$, et non $\overline{\text{snw}}$ Lacau, *loc. cit.*; cf. ci-dessus, n. 2), $\overline{\text{snw}}$ $\overline{\text{snw}}$ $\overline{\text{snw}}$ $\overline{\text{snw}}$ (Florence 1617, cf. ci-dessus, p. 217, n. 6), var. $\overline{\text{snw}}$ $\overline{\text{snw}}$ $\overline{\text{snw}}$ $\overline{\text{snw}}$ (T. th. 40, cf. ci-dessus, n. 4) « du pain pur sur l'autel d'Horus », $\overline{\text{snw}}$ $\overline{\text{snw}}$ $\overline{\text{snw}}$ (Louvre E. 25496, cf. ci-dessus, p. 217, n. 1) « du pain pur pour ton *ka* »; dans un autre texte (Caire RT $\frac{1016}{24112}$, cf. ci-dessus, p. 217, n. 5) on trouve à cette place $\overline{\text{snw}}$ $\overline{\text{snw}}$ $\overline{\text{snw}}$ « du pain et de la bière sur l'autel d'Horus », avec *t hnkṯ* au lieu de *t w'b* (une corruption?). Il

dans les scènes des tombeaux et parfois aussi sur les tables d'offrandes ⁽¹⁾. Ces deux sortes d'offrandes, la jarre de vin et les corbeilles de raisin, que l'on voit souvent réunies dans les scènes de vendange et de foulage des grappes, seraient directement associées à l'activité de Sa-Rénénoutet, la charge d'échanson royal consistant en particulier à goûter et à servir le vin destiné au souverain ⁽²⁾. La panse du vase porte un bandeau uni qui marque sans aucun doute la place d'une de ces couronnes de pétales de lotus qui ornent souvent différents types de vases, et le détail de ce décor floral devait être simplement peint ⁽³⁾. Pareillement, si les cinq objets en question étaient bien des corbeilles de raisin, le tressage de la vannerie pouvait être indiqué par des lignes de couleur, et les grains de raisin, comme c'est le cas habituellement dans les représentations peintes, être figurés par des points de couleur noire sur le fond bleu de la masse semi-circulaire surmontant la corbeille ⁽⁴⁾. Cette interprétation s'accorderait certes mieux avec la forme qu'ont les cinq objets, mais la perte des couleurs propres à chaque offrande représentée rend de toute façon conjecturale leur identification.

Sur les flancs verticaux du fragment, et les recouvrant entièrement, se trouvent les restes d'un long texte écrit de gauche à droite dans des colonnes larges de 22 à 24 mm environ (Inscr. III). Il subsiste, sur une hauteur variable mais toujours assez faible, le début de 20 colonnes, les 12 premières se trouvant sur la face postérieure de la table (Pl. XXVI, 1) et les 8 suivantes sur son côté gauche (Pl. XXVI, 2). A l'exception, d'une part de la 12^e colonne dans laquelle est inscrite la légende d'un petit personnage qui était représenté à cette place, et qui ne fait donc pas partie de l'inscription proprement dite, et d'autre part des trois dernières colonnes, sur le côté gauche, où il ne subsiste que quelques mots ou parties de mots appartenant à un texte de source différente, les colonnes contiennent des phrases empruntées aux textes des pyramides royales de l'Ancien Empire.

Du personnage dont la légende occupe le haut de la 12^e colonne, il ne reste plus que le sommet de la tête ⁽⁵⁾. C'était un homme au crâne rasé, tourné vers la gauche, donc orienté comme l'inscription qui l'entoure. Les quelques signes gravés au-dessus de lui fournissent,

⁽¹⁾ Voir par ex. les tables d'offrandes *HTBM* VIII, pl. 47 et 48; Kamal, *Tables d'offrandes (CGC)*, pl. 16 (N° 23075) et 18 (N° 23084). Nombreux ex. peints dans les tombeaux, entre autres Davies, *Tomb of Nakht*, pl. 10, B; Idem, *Tomb of Rekh-mi-Rē*, II, pl. 44, 45, 49, 50, 63, etc.

⁽²⁾ Cf. Gardiner, *Onom.*, I, p. 43*.

⁽³⁾ Cf. par ex. Davies, *Tombs of Menkheperasonb*,

etc., pl. 38; Idem, *Two Ramesside Tombs at Thebes*, pl. 34; Idem, *Tomb of Nefer-Hotep*, I, pl. 18.

⁽⁴⁾ Par ex. Idem, *Tomb of Ken-Amūn*, I, pl. 31; Idem, *Tomb of Nakht*, pl. 10, B; Idem, *Two Ramesside Tombs at Thebes*, pl. 33.

⁽⁵⁾ J'ignore ce que représente la petite masse à peu près ronde qui se trouve derrière la tête de l'homme.

Le fragment de la table d'offrandes de Sa-Rénénoutet, ou Tchaouy, qui vient d'être décrit n'est pas le seul qui en ait été retrouvé. Il en existe à ma connaissance encore deux, dont l'un n'est autre que le bloc fragmentaire du Musée du Caire mentionné au début de cet article (Doc. C). C'est Daressy qui l'a fait connaître, et, quand il l'a publié, il a pensé avoir affaire à « un fragment de la partie inférieure soit d'une cloison, soit d'une stèle »⁽¹⁾. En fait, comme on le verra, ce fragment provient de la base de la table d'offrandes de Sa-Rénénoutet. Mais l'on doit reconnaître que rien n'indiquait une telle origine, et qu'il était même impossible d'imaginer, sans la connaissance du fragment de l'antiquaire de Louxor (Frag. F), qu'il pouvait s'agir d'une partie d'une quelconque table d'offrandes.

Le troisième fragment (ce sera le Frag. G), inédit celui-là, et qui provient lui aussi de la partie inférieure de la table d'offrandes, se trouve aux Etats-Unis, au Musée de Philadelphie⁽²⁾. C'est un fragment particulièrement important : il est en effet décoré sur trois de ses côtés, c'est-à-dire qu'il s'agit d'une des extrémités de la table d'offrandes, en l'occurrence de son extrémité gauche, d'où provient également, on l'a vu, le fragment de Louxor (Frag. F).

Les trois fragments sont probablement jointifs deux par deux dans l'épaisseur de la pierre, mais, pour en être assuré, il faudrait que l'on puisse les réunir et les mettre matériellement en contact, ce qui n'est guère praticable dans le cas des fragments C et G qui se trouvent l'un au Caire et l'autre à Philadelphie (encore qu'un moulage de l'un d'eux puisse faire l'affaire) et a toujours été impossible pour les fragments C et F. Entre-temps, ce dernier a d'ailleurs disparu du magasin de Louxor où il se trouvait⁽³⁾. Sa forme, en tout cas, suggère qu'il pourrait bien se loger dans la cuvette au-dessus de laquelle se trouve sa place, à droite sur le fragment C (voir Pl. XXVII, 2). Pour les fragments C et G, leur raccord, sur la face antérieure (face A)⁽⁴⁾, est évident d'après la seule forme de la cassure,

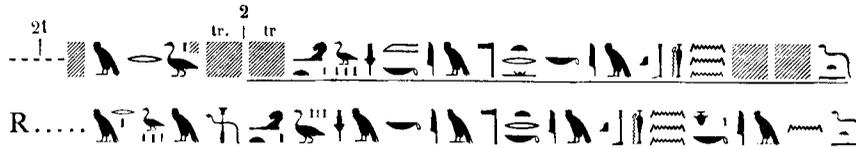
(1) Cf. *ASAE* 16, 57.

(2) Pennsylvania University Museum E. 1269 et 29.87.476. C'est grâce à l'obligeance de Rudolf Anthes, alors Conservateur de la Section Egyptienne du Musée, qui m'a généreusement permis de photographier les inscriptions qui pouvaient m'intéresser, que j'ai pu, en 1952, faire les photographies du fragment G utilisées dans cet article : qu'il trouve ici l'expression de ma reconnaissance et mes remerciements.

(3) J'ai encore vu le fragment chez l'antiquaire au début de 1964 (il s'y trouvait déjà en janvier 1928!), mais je ne l'ai pas retrouvé en 1970. Vers

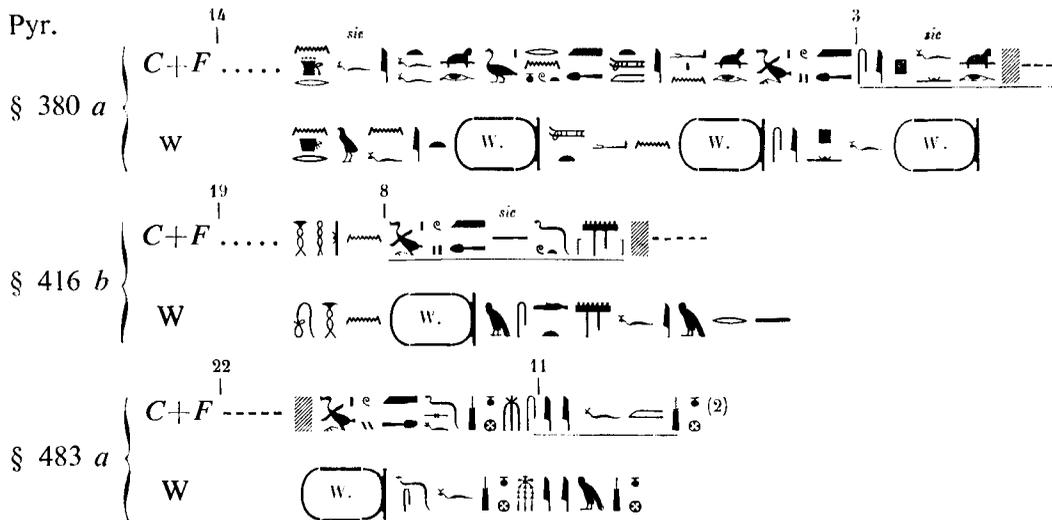
cette époque est apparue dans le commerce une imitation moderne d'une table d'offrandes inspirée par le fragment de Tchaouy, que le faussaire avait donc dû se procurer pour s'en faire un modèle. En 1981 on a vendu à Paris un second exemplaire de cette fausse table d'offrandes ! J'ignore où se trouve actuellement le fragment.

(4) J'emploie, pour désigner les faces antérieure et postérieure de la table d'offrandes, les lettres A et B que Daressy a appliquées aux deux faces correspondantes du bloc du Caire; j'ajoute les lettres C pour le côté (extrémité) gauche et D pour le côté droit.



Pour la face postérieure (face B) et l'extrémité gauche (face C) de la table d'offrandes, la situation est différente. Le fragment *F* a sa place *au-dessus* des deux autres et il s'en trouve nettement séparé. Il y a de ce fait dans tous les cas une solution de continuité entre les deux parties subsistantes, supérieure et inférieure, d'une même colonne de texte. Cependant, comme il reste sur l'un des fragments (*F*) le début, et sur les deux autres (*C* et *G*) la fin des colonnes, une section de texte continu peut être établie d'une colonne à la suivante pour chaque paire de colonnes. S'agissant ici encore de textes connus, Textes des Pyramides et autre composition de la liturgie funéraire, la reconstitution rendue ainsi possible des inscriptions montre que l'on a bien affaire à des fragments d'un même monument, et comment on doit les raccorder — le nouveau fragment publié ici (Frag. *F*) fournissant la preuve, ce que ne pouvaient faire les autres, que ce monument est une table d'offrandes.

Pour les Textes des Pyramides, il n'est pas indispensable de donner ici tous les raccords fournis par deux colonnes successives; quelques-uns, justifiés par les textes de la pyramide d'Ounas (*W*) mis en parallèle, suffiront pour montrer la liaison du fragment *F* avec les fragments *C* et *G* (les mots soulignés se trouvent sur le fragment *F*, les autres sur les fragments *C* ou *G*)⁽¹⁾ :

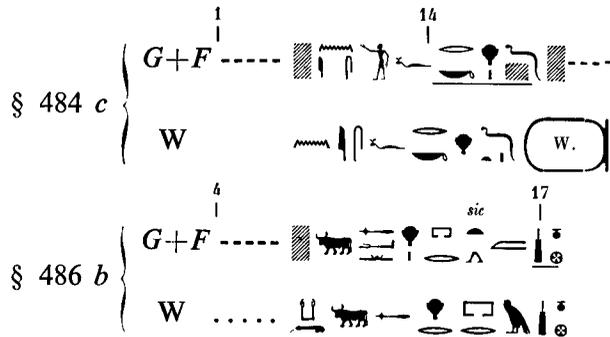


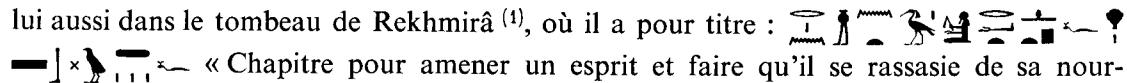
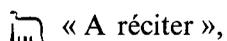
(1) Voir en outre fig. 2, ci-dessous, p. 228.

(2) Les premiers signes du passage cité, maintenant

détruits ou réduits à des traces non identifiables, sont

donnés d'après la copie de Daressy, *ASAE* 16, 60.



Sur le flanc gauche (C) de la table d'offrandes, les Textes des Pyramides des col. 1 à 5 sont suivis par un second texte liturgique occupant les col. 5 (fin) à 12 et qui se retrouve lui aussi dans le tombeau de Rekhmirâ ⁽¹⁾, où il a pour titre :  « Chapitre pour amener un esprit et faire qu'il se rassasie de sa nourriture ». Sur la table d'offrandes, ce titre, qui est introduit par les mots  « A réciter », apparaît sous une forme abrégée :  « Amener un esprit à sa nourriture ». Les derniers signes , se trouvent sur le fragment F, au début de la col. 18, et les autres sur le fragment G, col. 5 (équivalant à col. 17 de F), ce qui, en ce qui concerne ce texte, constitue un premier témoignage de l'exactitude du raccordement des deux fragments F et G. Deux autres sont fournis par la suite du texte mis en parallélisme avec les phrases correspondantes du tombeau de Rekhmirâ (les mots soulignés se trouvent sur le fragment F, les autres sur le fragment G; R désigne le texte de Rekhmirâ) :



Les trois fragments de la table d'offrandes de Sa-Rénénoutet n'ayant donc pu être regroupés matériellement de façon que soit produite la preuve tangible qu'ils pouvaient effectivement se raccorder les uns aux autres, il a fallu avoir recours à l'analyse des textes

⁽¹⁾ Davies, *Tomb of Rekh-mi-Rē*, II, pl. 96, 2, et Idem, *Paintings from the Tomb of Rekh-mi-Rē*, pl. 25.

⁽²⁾ Avec un début différent et dans un autre contexte, cette phrase se retrouve au chap. 355

des Textes des Sarcophages (CT V, 2 b-c) et au chap. 57 du Livre des Morts (par ex. Budge, *BD* (1898), p. 129, 2-3; Naville, *Pap. Funér. XXI^e dyn.*, II, pl. 33, l. 26; Lepsius, *Todtb.*, pl. 22, l. 4-5 du chap. 57).

subsistant sur chacun d'eux pour montrer que ces textes, en dépit des lacunes qui en séparaient les différentes parties, se raccordaient d'un fragment à un autre, et que par conséquent les trois fragments appartenaient bien à un seul et même monument. En même temps, la place relative des trois fragments s'est trouvée déterminée, ce qui a permis de voir quelle était la forme de la table d'offrandes. L'aboutissement de cet examen des fragments et de leurs inscriptions est concrétisé par les montages photographiques reproduits Pl. XXVII et XXVIII, qui montrent les faces antérieure (A), postérieure (B) et latérale gauche (C) de la table d'offrandes, les trois fragments y occupant leur place respective; la photographie du côté gauche (C, Pl. XXVIII) a été encadrée de l'amorce des faces antérieure et postérieure de façon que soit visible la continuité, d'une face à une autre, des groupes de colonnes et des scènes représentées.

On peut ainsi reconnaître que, lorsqu'elle n'était pas encore brisée en plusieurs morceaux, la table d'offrandes de Sa-Rénénoutet consistait en un épais bloc de calcaire ayant la forme d'un parallélépipède à base rectangulaire, nettement plus long que large. La profondeur de la table, ou largeur du bloc, est fournie par l'épaisseur du fragment du Caire (C) mesurée entre ses deux faces décorées : elle est de 26 cm (soit $\frac{1}{2}$ coudée égyptienne), ce qui est aussi la mesure qu'on obtient en reconstituant, sur le fragment F, la partie antérieure du plateau de la table (fig. 1). Sa hauteur, qui n'est nulle part conservée, peut être estimée à au moins 35 cm d'après la reconstitution des trois colonnes dont la lacune médiane est la plus courte (fig. 2) et où, par suite, les peu nombreux signes perdus peuvent être restitués sans grand risque d'erreur d'après le texte parallèle des paragraphes 381 *b-c*, 382 *a* et 382 *b* des Textes des Pyramides. Quant à la largeur de la table d'offrandes, ou longueur du bloc de calcaire, elle était supérieure à 60 cm : c'est, d'après la reconstitution photographique, la mesure approximative des fragments C et G réunis ⁽¹⁾, mais il faudrait encore leur ajouter ce qui peut manquer à l'extrémité droite de la table, dont il semble ne subsister aucun fragment ⁽²⁾.

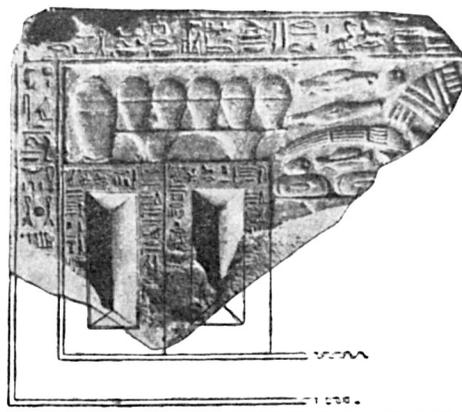


Fig. 1.

⁽¹⁾ Je n'ai pas noté les dimensions du frag. G. Celles du frag. C sont, d'après Daressy (*ASAE* 16, 57), « hauteur maximum » 30 cm, « plus grande largeur » 55 cm, et épaisseur 25 cm. Guillemette

Andreu qui a vérifié à ma demande cette dernière mesure, ce dont je la remercie, a relevé une épaisseur de 26 cm.

⁽²⁾ Voir toutefois ci-dessous, p. 234, n. 1.



Fig. 2.

Un fait notable, que l'on peut encore facilement constater malgré les multiples cassures que les fragments ont subies, est que le bloc de calcaire qui forme la table d'offrandes n'avait pas été complètement dressé ou avait déjà été endommagé quand les inscriptions qu'il comporte ont été gravées. C'est le cas notamment, comme le montre la disposition anormale des hiéroglyphes, dans l'angle postérieur gauche du bandeau d'encadrement de la face supérieure (Frag. *F*), à la fin de la ligne 1 et au passage de cette ligne à la ligne 2 (Pl. XXV) : à cause des importants éclats préexistants qui avaient brisé l'arête de la pierre dans cet angle, les signes  et plus encore  ont dû être tassés vers le bas de la ligne dans des cadrats de hauteur réduite, et, ce qui est plus évident encore, les signes  et  de  ont dû être disposés d'une façon on ne peut plus anormale dans la place laissée disponible par la cassure. Sur le flanc postérieur de la table d'offrandes, à la même place dans le coin gauche, le signe  au début de la col. 9 du fragment *F* a été gravé dans la cassure préexistante, et les premiers signes des col. 10 () et 11 ()⁽¹⁾, et sans doute aussi  de la col. 12, ont été placés plus bas que les premiers signes des colonnes précédentes, également à cause de la cassure. D'autre part, à la place de l'angle vif qu'aurait dû former la jonction des faces postérieure et gauche (B et C) du bloc, il y a un biseau grossier et irrégulier que l'on peut distinguer sur le fragment *F* où il fait suite à la cassure de l'angle du plateau (Pl. XXVI, 2, col. 13, à gauche), et également sur le fragment *G* (Pl. XXVIII, en bas de la 1^{re} col. à gauche). Enfin, dans le bas de la face postérieure du fragment *C*, à la base des col. 14 à 22 (à droite sur la photo, Pl. XXVII, 2), le bloc présente une écornure affectant la forme d'un triangle très effilé que Daressy avait considéré comme indiquant la présence de lacunes en bas des col. 15-22⁽¹⁾. En fait, comme le montrent maintenant les raccords avec le texte du fragment *F*, aucun signe ne manque en bas de ces colonnes, et il s'agit donc ici encore d'une cassure antérieure à la gravure du texte⁽²⁾.

(1) Cf. *ASAE* 16, 59-60.

(2) On pourrait objecter, pour justifier les lacunes indiquées par Daressy, qu'il manque, sur le frag. *C*, le suffixe *·t* après *irt* « lait » à la fin de la col. 16, le titre *wb3 nsw* ou l'épithète *Wsir* « Osiris » devant *T3wy* à la fin de la col. 19, et enfin *m3 hrw* après

T3wy à la fin de la col. 21, mais comme il ne peut pas y avoir une lacune seulement à la fin de trois des colonnes, étant donné la forme rectiligne de la cassure en bas du bloc, on doit admettre qu'il s'agit dans ces trois cas d'omissions d'un mot au passage d'une colonne à la suivante, un fait

Un autre cas de la présence d'une écornure antérieure à la gravure de l'inscription est fourni par la table d'offrandes British Museum 1511 au sujet de laquelle Edwards a remarqué : « The outer rim is chipped, but the placing of the signs suggests that some of the damage may be prior to the cutting of the inscription »⁽¹⁾. Allusion est faite aux signes $\overline{\text{I}}|\overline{\text{I}}$ notant l'épithète d'Osiris dans l'inscription du bandeau d'encadrement de la table, et qui, anormalement petits, sont gravés dans la place réduite se trouvant en dessous d'une ébréchure du bord de la pierre. Or il s'agit d'une table d'offrandes à six bassins, d'un modèle typique du Moyen Empire et même plus précisément de la XII^e dynastie, mais les inscriptions qu'elle comporte sont au nom du fils royal Téli-Ky et datent par conséquent du règne d'Ahmôsis I^{er}, c'est-à-dire du début de la XVIII^e dynastie. Peut-on en conclure qu'il s'agit d'une table d'offrandes façonnée sous la XII^e dynastie et laissée inachevée, sans inscriptions, peut-être parce qu'elle avait été endommagée, ou pour toute autre raison, et qui aurait été utilisée plus tard au profit du prince Téli-Ky ? Il est difficile de l'affirmer, notamment en l'absence d'une typologie chronologique des tables d'offrandes qui permettrait de savoir si le type « XII^e dynastie » n'a pas encore été fabriqué plus tard. Quoi qu'il en soit, il est peu probable qu'une telle explication soit valable pour la table d'offrandes de Sa-Rénénoutet. Il est plus vraisemblable, ou bien qu'on n'a pas prêté attention à ces défauts de la pierre qui, en fait, n'enlevaient rien au pouvoir des inscriptions et des actes rituels représentés, ou encore qu'on les a conservés comme des « marques d'ancienneté » s'accordant avec le caractère archaïsant de l'arrangement de la face supérieure de la table d'offrandes et du choix de ses inscriptions.

Malgré l'importance des lacunes qui subsistent encore, les trois fragments de la table d'offrandes de Sa-Rénénoutet donnent une idée assez complète de son aspect général et de la façon dont les représentations et les inscriptions dont elle était pourvue étaient ordonnées. Pour ce qui est de la face supérieure, on peut admettre, les tables d'offrandes égyptiennes offrant dans la grande majorité des cas une disposition symétrique, qu'il s'y trouvait quatre bassins répartis en deux groupes de deux, à gauche ceux qui sont conservés sur le fragment *F*, à droite, faisant pendant à ces derniers, deux bassins semblables, maintenant perdus. Les inscriptions qui entourent les deux bassins conservés en précisent la destination : celui de gauche devait recevoir du vin, et celui de droite de l'eau, non

que l'on observe assez fréquemment. L'absence de notation du $\cdot\text{f}$ après *irft* (col. 16) peut également s'expliquer par l'assimilation du suffixe à la dentale finale du mot pour « lait », ou par une assimilation simplement graphique; autres ex., d'époque saïte, de l'absence du suffixe $\cdot\text{f}$ dans *irft\cdot\text{f} de Pyr.*

§ 381 *d* : *ASAE* 2, 108 (Pédineit 114), *ASAE* 1, 276, et Bresciani *et al.*, *La tomba di Ciennehebu*, pl. 10-11 (Tchannéhébou 143).

⁽¹⁾ Cf. *HTBM* VIII, p. 1. La table d'offrandes est reproduite *ibid.*, pl. 1, et dans Carnarvon-Carter, *Five Years' Explorations at Thebes*, pl. 12, 1 (cf. p. 21).

pas une boisson, mais de l'eau destinée à la purification des offrandes. Les deux bassins perdus devaient très probablement être utilisés pour d'autres liquides que le vin et l'eau, sans doute de la bière et du lait qui leur sont fréquemment associés pour les libations. C'est le cas, par exemple, pour la massive table d'offrandes du célèbre nain Séneb, datant de la fin de l'Ancien Empire, sur laquelle sont creusés quatre bassins pourvus d'inscriptions indiquant ce qu'ils devaient contenir ⁽¹⁾ : on voit qu'il s'agit d'eau de purification (𓆎𓆏𓆐), de vin (*irp*), de bière et de lait, ces deux dernières boissons étant désignées par les termes choisis *ḏsrt* et *iḥtt* ⁽²⁾. A l'époque gréco-romaine, on retrouve pareillement, dans les formules de libation inscrites sur les tables d'offrandes, la bière et le lait mentionnés à côté de l'eau et du vin ⁽³⁾. La présence de bassins destinés à ces deux boissons sur la table d'offrandes de Sa-Rénénoutet est donc vraisemblable. D'autre part, deux éléments qui ne peuvent guère avoir manqué sur la face supérieure de la table sont le gros pain « *htp* », 𓆎, placé dans l'axe du plateau et tourné de façon à être dans le bon sens pour le défunt ⁽⁴⁾, et, enfin, face à ce pain, sur le bord antérieur du plateau, le déversoir par lequel s'écoulait l'eau des libations purificatrices versées sur la table d'offrandes. Il s'agissait ainsi — comme le fragment subsistant (Frag. *F*) en est à lui seul une preuve suffisante — d'une table d'offrandes proche des modèles employés au Moyen Empire, nettement différente de celles du Nouvel Empire où, entre autres caractéristiques, de tels bassins étaient pratiquement sortis de l'usage.

Les faces antérieure et postérieure de la table offraient une même disposition des motifs représentés, mais inversée d'une face à l'autre. A une des extrémités (à gauche pour la face antérieure, à droite pour la face postérieure) deux personnages, représentés l'un au-dessus de l'autre, sur deux niveaux différents, accomplissaient les rites essentiels du culte funéraire, la purification des offrandes par une fumigation d'encens et une libation d'eau fraîche; à l'autre extrémité se trouvaient des images du défunt et de membres de sa famille; entre les deux groupes de personnages, l'inscription en colonnes formait le texte — Textes des Pyramides ou autres formules de la liturgie funéraire — que les officiants étaient censés

⁽¹⁾ Caire CG 57026. Moret et Abou-Ghazi, *Denkm. des A.R. (CGC)*, III, p. 29; Junker, *Giza V*, p. 103, fig. 28. Pour les quatre liquides : eau, vin, bière, lait, cf. Idem, « Bedeutung und Symbolik der steinernen Becken in den Gräbern des Alten Reiches », dans *Archiv Orientalni* 20 (1952), 185 et 186.

⁽²⁾ Pour la signification « bière » (ou « sorte de bière ») de *ḏsrt*, cf. Deines-Gradow, *Wb. der äg. Drogennamen*, p. 604 (« eine Art Bier ») et Faulkner, *Dict.*, 325 (« strong ale »); le *Wb.* V,

616, voit par contre dans ce mot une sorte de préparation du lait (?), donnant la signification « bière » seulement au mot masculin du N.E. *ḏsr*. Pour *iḥtt*, cf. *Wb.* I, 27.

⁽³⁾ Cf. par ex. Caire CG 23122, 23128 et 23207 dans Kamal, *Tables d'offrandes (CGC)*. Sur l'emploi des quatre liquides dans le culte funéraire, voir aussi Lichtheim dans *JNES* 6 (1947), 172-173.

⁽⁴⁾ Voir par ex. les tables d'offrandes Caire CG 23017, '018, '019, '021, '022, '026, '029, etc., dans Kamal, *op. cit.*, pl. 9 à 13.

réciter. La représentation des deux officiants, en fait deux fois le même, . « Tchaouy-le-jeune (?) » ⁽¹⁾, est bien préservée sur la face antérieure (Pl. XXVII, 1); sur la face postérieure (Pl. XXVII, 2), on ne voit plus guère que celui du bas (le haut de son corps est sur le fragment *G*, son pied sur le fragment *C*), celui du haut étant réduit au vestige de sa tête encore visible dans la col. 12 du fragment *F* (voir ci-dessus, p. 221). Plusieurs membres de la famille de Sa-Rénénoutet sont représentés sur la face antérieure, à droite (Pl. XXVII, 1) ⁽²⁾, tandis que Sa-Rénénoutet lui-même était sans doute figuré au-dessus de ces personnes, assis devant un guéridon chargé d'offrandes : il ne reste qu'une partie de cette représentation ⁽³⁾. A l'extrémité gauche de la face postérieure (Pl. XXVII, 2), on voit encore le reste d'un de ces vases à bouchon conique, la panse entourée de la tige d'un bouton de lotus, et reposant sur un support , souvent représentés posés sur le sol sous le plateau d'un guéridon chargé d'offrandes : c'est tout ce qu'il reste de la représentation du défunt, accompagné peut-être d'autres personnes, qui devait se trouver à cette place, en pendant à la représentation similaire de la face antérieure.

La raison du choix des textes inscrits sur la table d'offrandes de Sa-Rénénoutet demanderait une étude spéciale débordant le sujet de cet article, et qui impliquerait l'examen connexe d'autres groupements de textes analogues, notamment ceux du tombeau de Rekhmirâ puisque, on l'a vu, plusieurs des textes se rencontrent à la fois dans ce tombeau et sur la table d'offrandes. Notons simplement que, s'agissant d'une table d'offrandes, certaines des formules utilisées sont manifestement appropriées, entre autres les formules de libation, et aussi le texte du bandeau d'encadrement du plateau (Inscr. I, p. 216) dont plusieurs des variantes mentionnées accompagnent des représentations de scènes où l'on voit, au cours de funérailles ou d'autres cérémonies, des prêtres accomplissant l'acte de purification par l'encens et par l'eau.

Il serait aussi intéressant d'examiner de près les copies des Textes des Pyramides qui présentent certaines particularités, ou corruptions, comme  au lieu de  au § 483 *b* (Frag. *G*, face B, col. 2), ou l'addition de  entre les § 417 *b* et 482 *a* (Frag. *C*, face B, col. 20). Devant le § 376 *a*, qui est le début du chapitre 269, est ajouté le titre  « Chapitre pour l'encens » (Frag. *C*, face B, col. 7); on a vu que, chez Sa-Rénénoutet, le titre « Chapitre pour le vin » figurait aussi en tête de la formule de libation, Inscr. II *b* (p. 219). L'addition de tels titres, en tête des chapitres des Textes des Pyramides, est courante à l'époque saïte ⁽⁴⁾.

(1) Voir ci-dessous, p. 233 avec n. 5.

(2) Cf. *ASAE* 16, 57-58.

(3) Cf. *ASAE* 16, 58.

(4) Voir par ex. *RT* 17, 18-20 et 24; *ASAE* 52, 111, 113 et 124; *Bresciani et al., op. cit.*, p. 34 (Q) et pl. 8 et 9.

La table d'offrandes de Sa-Rénénoutet n'est pas la seule dont les flancs, parce qu'ils avaient une hauteur suffisante, ont pu servir de support à des représentations ⁽¹⁾, mais elle est à ma connaissance la seule où ces représentations et surtout les inscriptions qui les accompagnent aient reçu un tel développement. C'est en quelque sorte l'équivalent des représentations qui auraient couvert les parois d'une chapelle funéraire. Et on s'est même demandé si les scènes reproduites sur les flancs de certaines tables d'offrandes ne tenaient pas lieu de celles qui, pour une raison ou une autre, n'avaient pas pu être figurées sur les murs de la tombe ⁽²⁾. Quoi qu'il en soit, ce ne peut être le cas pour le tombeau de Sa-Rénénoutet, car le fragment de Boston (Doc. *D*) — dont les dimensions s'opposent à ce qu'il provienne de la table d'offrandes ⁽³⁾ — prouve qu'il y avait dans ce tombeau une décoration murale, au moins sur une cloison ou une grande stèle ornées sur deux faces opposées.

Une question de première importance à laquelle il reste maintenant à fournir une réponse est celle qui concerne la provenance de la table d'offrandes de Sa-Rénénoutet. Et, comme il n'est pas douteux que cette table d'offrandes se trouvait dans son tombeau, il s'agit en fait de déterminer où se trouvait le tombeau de ce personnage. Comme on pouvait s'y attendre, le fragment de Louxor publié ici (Doc. *F*) n'apporte aucune information à ce sujet : la provenance des objets du commerce est malheureusement rarement connue. Les deux statues de Tchaouy, dont on sait avec certitude, sinon avec une grande précision, où elles ont été découvertes, sont des « statues de temple », des statues votives dont l'une (Doc. *A*) provient du temple de Mout à Karnak, et l'autre (Doc. *B*) d'un sanctuaire d'Hathor érigé dans le temple de Deir el-Bahari : elles sont ainsi toutes deux étrangères à la question examinée ici. Deux autres objets proviennent, eux, du tombeau, le premier, le fragment de Boston (Doc. *D*), certainement, et le second, la brique de Berlin (Doc. *E*), très vraisemblablement, mais ils ont l'un et l'autre aussi été acquis dans le commerce et sont sans provenance connue. Pour le second, une provenance « Luksor » a bien été donnée comme « Fundorte » ⁽⁴⁾, mais il n'est pas douteux qu'il s'agit là simplement du lieu d'achat de la pièce. Finalement, le seul objet *publié* ayant fait partie de la tombe et pour lequel une provenance ait pu être indiquée est le fragment de la table d'offrandes du Musée du Caire (Doc. *C*). Quand il l'a

⁽¹⁾ Autres ex. : Caire 23240 dans Kamal, *op. cit.*, pl. 51-52; Habachi, *Tavole d'offerta*, N° 22037, p. 46-47 et pl. 142; Louvre E. 25478 dans Vandier, « La table d'offrandes de Houy » dans *RdE* 14, 59-73 et pl. 3-6 (pl. 5 et 6 pour les flancs décorés).

⁽²⁾ Cf. Vandier dans *RdE* 14, 59.

⁽³⁾ Ce fragment est épais de 15 cm et a une hauteur subsistante de 74 cm, d'après Simpson dans *BMFA* 70, 71.

⁽⁴⁾ *AeIB* II, p. 217 et 656.

publié en 1916⁽¹⁾, Daressy, après avoir rappelé que le bloc, faute de place au Musée de Boulaq, avait été enfermé par Mariette dans une tombe de Saqqara, puis plus tard transféré au Musée du Caire, a observé : « D'après les souvenirs des *réis*, cet objet était venu de la Haute-Egypte, et en effet d'après la qualité du calcaire je croirais volontiers qu'il provient d'Abydos ». Et cette provenance supposée a été admise par plusieurs auteurs, mais avec un certain doute, il est vrai⁽²⁾. Or, il était de fait bien hasardeux de se fonder, pour déterminer la provenance du bloc, sur la seule nature du calcaire, celui-ci, vu sa qualité médiocre et ses fractures dues aux strates de la pierre, pouvant tout aussi bien être, notamment, du calcaire de la région thébaine. Et en fait, comme on va le voir, c'est bien de Thèbes que provenait le bloc en question, et, partant, c'est là, dans la nécropole thébaine, qu'avait été édifié le tombeau de Sa-Rénénoutet. La preuve formelle en est fournie par le fragment inédit de Philadelphie (Doc. G) : découvert lors d'une fouille officielle, sa provenance est connue avec certitude.

L'indication du lieu de la trouvaille est donnée par Ranke qui, ayant été en son temps conservateur de la Section Egyptienne du Musée de Philadelphie, pouvait disposer de renseignements pertinents sur les pièces de la collection : dans le second volume de ses *PN* (p. 399, add. à I, 389, 3), il cite, comme source d'un exemple additionnel du nom *T³wy*, le fragment du University Museum pour lequel il donne la référence « Philadelphia, D.A.N. 1269 »⁽³⁾ — abréviation qui, d'après *PN* II, p. XIII, et p. XII à « Fisher, D.A.N. », signifie « Unveröff. Funde der Grabungen von Clarence S. Fisher bei Draḥ-abu'l negga ».

Des renseignements complémentaires sur ces fouilles de Fisher dans la nécropole de Dra' Aboû 'l-Néga', qui furent exécutées en 1921-1923, sont donnés dans *PM* I², II, 609-611. Parmi les différents objets découverts dans celle des deux zones fouillées qui est nommée « cimetière supérieur » (Upper Cemetery), sont cités, *ibid.*, p. 609, deux autres fragments concernant Sa-Rénénoutet : 1°) la partie inférieure d'une statue⁽⁴⁾ de  « Tchaouy-le-jeune (?) », portant les titres de « serviteur et échanton royal », un personnage que l'on a vu représenté sur la table d'offrandes⁽⁵⁾; et 2°) une

⁽¹⁾ *ASAE* 16, 57.

⁽²⁾ Cf. *PM* V, 93 : « probably from Abydos »; Allen, *Occurrences of Pyramid Texts*, p. 22-23 (CJ 27987) : « Abydos? »; Simpson, *AJA* 77, 228, et *ARCE News Letter* N° 83, p. 32 : « from Sakkara or Abydos »; Idem, *BMFA* 70, 69 : « it may have come from a site in Upper Egypt, perhaps, as Daressy suggests, Abydos ».

⁽³⁾ 1269 (= E 1269) est l'un des deux numéros attribués au fragment de Philadelphie (Doc. G); cf. ci-dessus, p. 223, n. 2.

⁽⁴⁾ University Museum 29.87.474.

⁽⁵⁾ Cf. ci-dessus, p. 231. La forme du nom, lu « Thauipawēr » (avec ) , c'est-à-dire *T³wy-p³-wr* « Tchaouy-l'ainé », chez *PM* I², II, 609, est incertaine. Sur la table d'offrandes, la distinction entre

« pierre d'angle » (corner-stone)⁽¹⁾ marquée au nom de ⁽²⁾ fils de 
 « Tchaouy fils de Ry », c'est-à-dire de Sa-Rénénoutet dont la mère, on l'a vu (ci-dessus, p. 215) s'appelait Ry.

Le cimetière supérieur dans lequel ces objets ont été découverts est situé en dessous de Deir el-Bakhît et domine le cimetière de la XVII^e dynastie⁽³⁾. Dans ce dernier Mariette avait fait exécuter des fouilles en 1857-1860, et c'est sans doute à cette occasion qu'a été trouvé, à quelque distance au-dessus des tombes royales, le fragment de la table d'offrandes de Tchaouy conservé au Musée du Caire (Doc. C)⁽⁴⁾.

C'est donc, en réponse à la question posée précédemment, dans ce « cimetière supérieur » de Dra' Aboû 'I-Néga', parmi d'autres tombeaux de la XIX^e dynastie (tombes thébaines 35 et 156-159), que l'échanson royal Sa-Rénénoutet surnommé Tchaouy avait fait édifier son tombeau — que l'on connaîtra mieux quand aura été publié le compte rendu des fouilles de Clarence S. Fisher. Notable thébain, fonctionnaire royal et membre du clergé, Sa-Rénénoutet avait témoigné de sa dévotion envers les divinités locales en dédiant des statues à deux d'entre elles, Mout de Karnak et Hathor de Deir el-Bahari, et c'est dans la nécropole de sa ville, Thèbes, où il avait exercé ses fonctions, qu'il s'est fait ensevelir.

les signes  et  n'est pas bien marquée, mais  semble plus probable; il faudrait faire la vérification sur la statue. Le titre « serviteur » (*sdm-š*) se retrouve porté par le personnage sur la table d'offrandes, face antérieure, col. 4 du frag. G (cf. Pl. XXVII). Quant au titre que je donne comme « échanson royal », il est lu « Royal craftsman » chez PM, *loc. cit.*, mais sans doute par suite d'une lecture fautive du signe  pris pour  *hmnw*. Il y aurait lieu de vérifier si « Tchaouy-le-jeune (?) » n'est pas ici plutôt un des officiants représentés sur les côtés de la statue, comme c'est le cas pour la table d'offrandes, la statue pouvant alors être celle de Sa-Rénénoutet.

⁽¹⁾ University Museum 29.86.717. Peut-être est-ce ce même fragment que Ranke, *PN* II, 399, add. à 389, 3, cite sous le n° [E] 1301. D'autre part, on peut se demander si cette « pierre d'angle » n'est pas un fragment de l'extrémité droite, qui manque entièrement, de la table d'offrandes.

⁽²⁾ Les signes sont groupés fautivement  chez PM, *loc. cit.*, et le nom est par suite lu « Thau ».

⁽³⁾ Cf. PM I², II, Plan IV; Gardiner-Weigall, *Topographical Catalogue of the Private Tombs of Thebes*, pl. 11 (B/1); *JEA* 3, pl. 19.

⁽⁴⁾ Je ne sais à quelle date le bloc a été transporté de Thèbes à Saqqara. Il a été inscrit au JE (vol. IV, 1881-1888, n°s 25000-28565) sous le n° 27987 à une date qui n'est pas indiquée, mais qui se place dans le 2^e semestre de 1887. Au RT, n° $\frac{2919}{1416}$, a été noté : « Barsanti brought it in Grébaut's time [= 1886-1892] from Saqqarah magazine ». Lieblein le mentionne, d'après une « Com[munication] de M. Daressy », et comme étant une « Stèle de Memphis », dans le *Supplément*, publié en 1892, de son *Dict. de noms hiérog.* (p. 764, n° 1970; cf. p. 1-11). C'est, comme on l'a vu, seulement beaucoup plus tard, en 1916, que Daressy l'a publié.

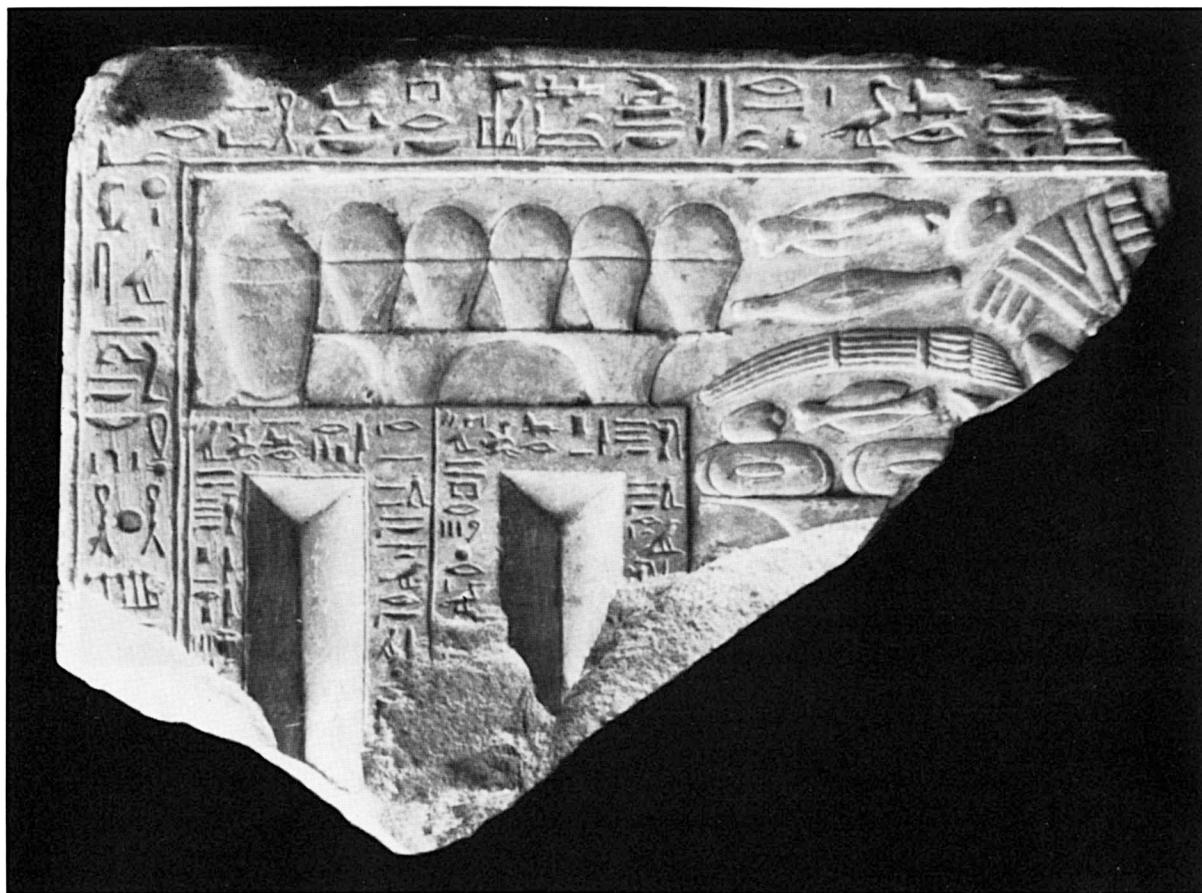
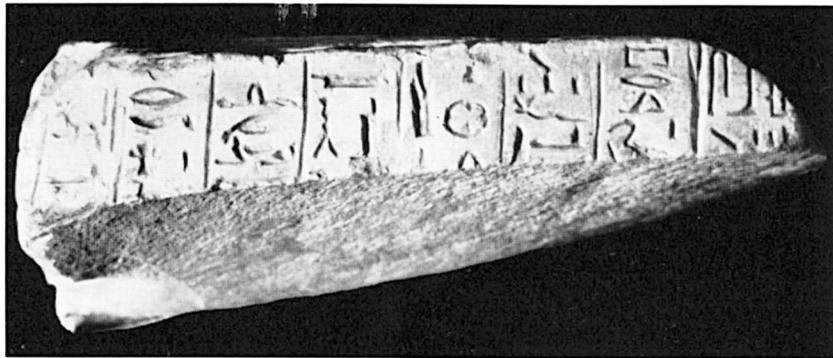


Table d'offrandes de Sa-Rénénoutet. Face supérieure, fragment *F*.

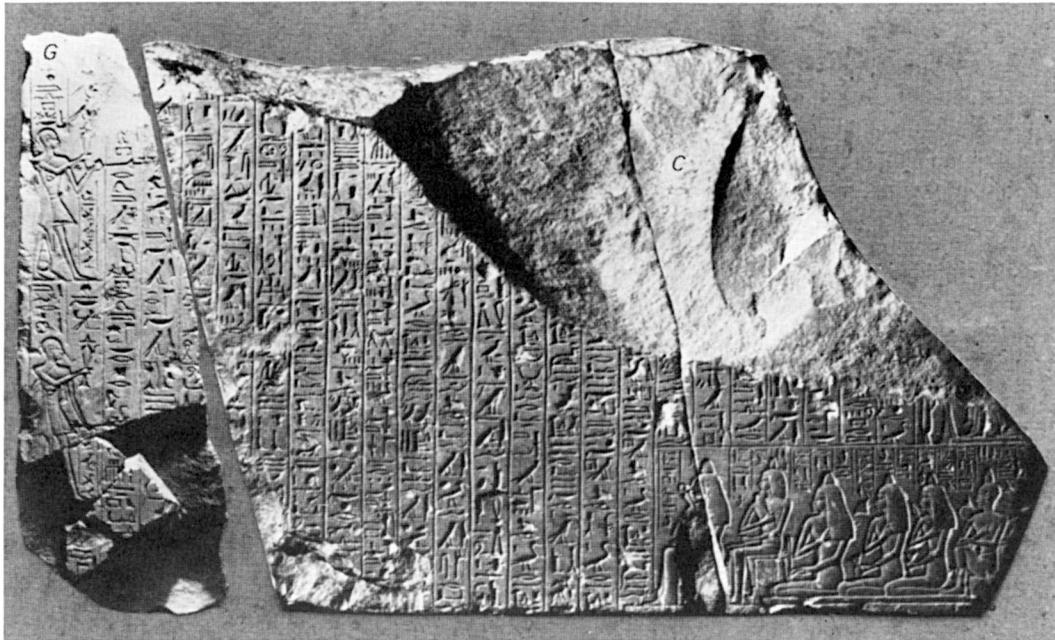


1. Face postérieure, fragment *F*.

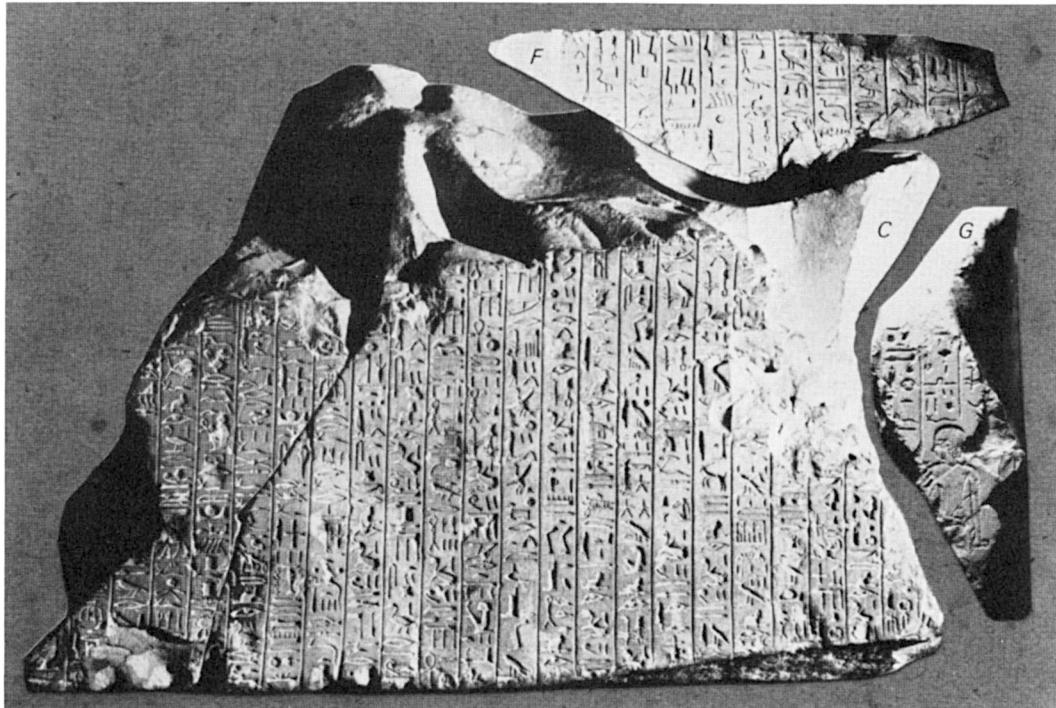


2. Face latérale gauche, fragment *F*.

Table d'offrandes de Sa-Rénénoutet.



1. Face antérieure, fragments *C* et *G*.



2. Face postérieure, fragments *C*, *F* et *G*.

Table d'offrandes de Sa-Rénénoutet.

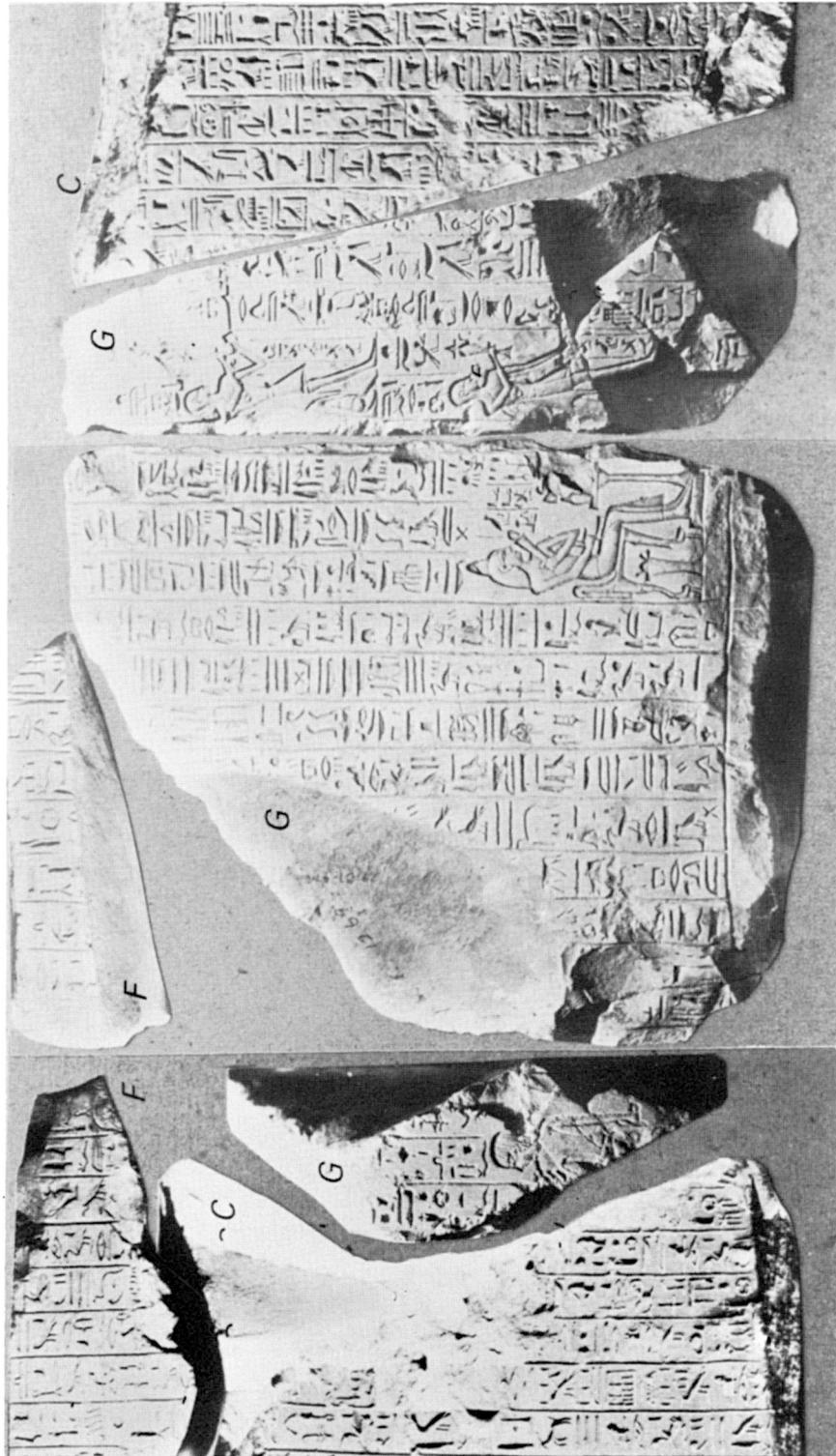


Table d'offrandes de Sa-Rénénoutet. Face latérale gauche, fragment G, avec amorces (à droite) de la face antérieure, fragments C et G, et (à gauche) de la face postérieure, fragments C, F et G.